

Rapport sur les orientations budgétaires

Année 2021

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget de la collectivité.

Discuté en Conseil Municipal lors du débat d'orientation budgétaire, le rapport permet d'exposer la situation financière de la Commune. Il détaille les objectifs et les projets pour l'année en cours en matière de fonctionnement et d'investissement. Par projection, la Collectivité y présentera aussi son plan pluriannuel d'investissement (PPI) jusqu'en 2023.

I - Eléments de contexte économique et institutionnel

1 - Contexte économique

Depuis mars 2020, la pandémie mondiale liée à la COVID-19 a déclenché une crise sanitaire, suivie d'une crise économique et sociale.

Les banques centrales ont rapidement mis en place des plans de soutien afin de répondre à trois objectifs. En premier lieu, le financement des mesures décidées par les gouvernements par l'intermédiaire d'emprunts. Dans un second temps, les banques centrales ont assuré le fonctionnement des marchés de financement en garantissant les emprunts des Etats auprès des banques privées. Enfin, les taux directeurs ont été maintenus très bas pour permettre aux pays d'emprunter dans les conditions les plus favorables possible.

En ce début d'année 2021, l'Europe est encore particulièrement exposée au virus. Pour faire face, la Commission Européenne a débloqué 750 milliards d'euros. De son côté, la France amortit artificiellement les conséquences de la crise par des mesures de soutien à l'économie. Le financement de ces mesures, notamment le recours au chômage partiel généralisé, s'est fait par l'emprunt. Ainsi, l'endettement de la France est désormais poussé à 120% du PIB.

Les perspectives de croissance pour 2021 en France s'établissent autour de +5 points après la diminution de 9 points en 2020. Le taux de chômage a entamé une hausse et pourrait dépasser les 10% à la mi-2021. Cette donnée est en corrélation avec l'augmentation de 25% des défaillances d'entreprises entre 2019 et 2021.

Au-delà de la crise économique, il est fort probable que ces facteurs exogènes impactent durablement les habitants de Juvisy-sur-Orge. Sur le bassin d'emploi, les restrictions sur le secteur de la restauration ont un impact sur l'activité du MIN de Rungis. De même, le net ralentissement du transport aérien a provoqué une sous-fréquentation de l'aéroport d'Orly dont le nombre de voyageurs a chuté de 66% en 2020. Les commerces locaux ont aussi durement subi la crise.

2 - Projet de Loi de Finances 2021 pour les collectivités

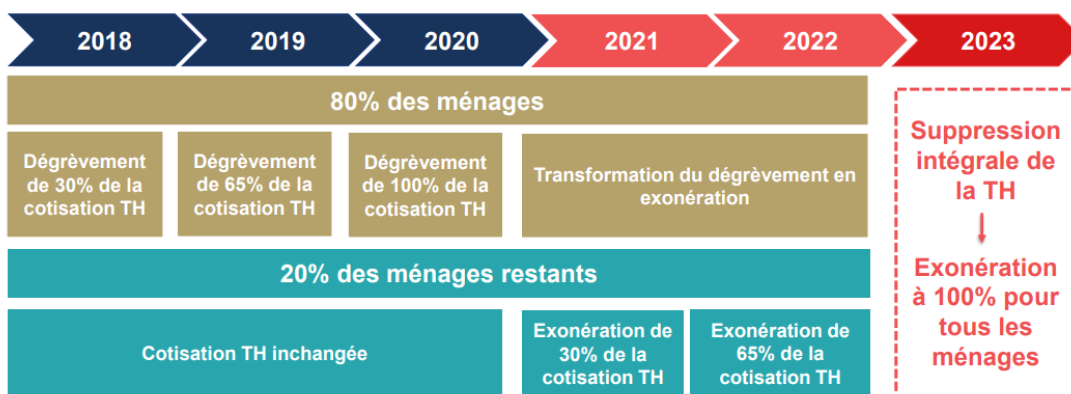
L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable pour la 4^{ème} année consécutive et le mode de calcul de sa principale composante (la dotation forfaitaire) est inchangé. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ne devraient pas connaître d'évolution. Ces dispositifs de péréquation verticale ne progressent plus depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018. De même, le gel du Fonds de Péréquation Inter-Communal (FPIC) à un milliard d'euros implique à priori une contribution 2021 équivalente à 2020 pour Juvisy-sur-Orge.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) restera figé en 2021, la Ville devrait y rester éligible.

Concernant les variables d'ajustement sur les finances publiques, le bloc communal est épargné en 2021 : le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) devrait rester stable.

L'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), initialement prévu pour le 1^{er} janvier 2019, ne devrait débuter pour Juvisy-sur-Orge qu'en 2022. D'ici là, la Collectivité continue de toucher une dotation en lien avec l'investissement de l'année précédente.

Concernant la fiscalité, la suppression de la taxe d'habitation est désormais achevée pour 80% des redevables. Les 20% restants entrent dans une dégressivité par tiers à partir de cette année, jusqu'à extinction en 2023.



Source : LFI 2018, PLF 2020 et Finance Active

Pour les finances communales, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Un mécanisme de coefficient correcteur est censé garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation. Indépendamment les bases fiscales seront revalorisées de l'inflation, soit 0,2%.

3 - Territoires : un avenir toujours incertain

L'absence de réforme territoriale promise par le Président de la République plonge la Métropole du Grand Paris (MGP) et le dispositif des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) dans une grande difficulté institutionnelle et financière. Comme tous les ans, ce sont des ajustements législatifs dédiés qui viennent au secours des EPT pour leur éviter une faillite pourtant inexorable. Leur fonctionnement, ne reposant que sur une fiscalité indirecte issue des villes, n'a pas été conçu pour perdurer en l'état.

En conséquence, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre dont la Ville est membre se trouve dans une situation d'impasse budgétaire. Ce mouvement a été amplifié par le manque de décisions impactantes sur le train de vie de cette intercommunalité.

Les élus de Juvisy-sur-Orge œuvrent au côté du groupe d'opposition à l'EPT pour défendre l'intérêt des habitants de garder un même niveau de services pour les compétences obligatoires transférées telle que la voirie par exemple. Par ailleurs, la Ville a organisé depuis plusieurs années le retour de certaines compétences ciblées pour en augmenter l'efficacité. En 2021, l'informatique des services municipaux va progressivement passer d'un système intercommunal vers un système autonome géré par la Ville. Ce basculement permettra à Juvisy-sur-Orge d'être décisionnaire des investissements à mener pour moderniser ce secteur indispensable au bon fonctionnement des services.

Juvisy-sur-Orge continuera d'œuvrer par l'intermédiaire du Député de la circonscription pour exiger du Gouvernement une réforme du cadre institutionnel du Grand Paris, unique voie pour donner aux ensembles intercommunaux les moyens des ambitions portées pour les habitants.

II - Bilan financier succinct 2020

Cette partie du rapport a pour objectif de donner les grands agrégats de l'année qui vient de s'achever. Au moment de la rédaction ces données sont en finalisation entre le service financier et la trésorerie. Un point plus détaillé avec les données définitives sera fait au moment du Compte Administratif 2020.

L'année budgétaire 2020 a été singulière à plusieurs titres. L'émergence de la crise sanitaire COVID tout d'abord, qui a profondément bouleversé l'exécution des dépenses et des recettes.

De plus, deux recettes exceptionnelles et non récurrentes ont été réalisées en 2020.

La première avait été anticipée au Budget Primitif : il s'agit de la vente des actions SEMARDEL au département de l'Essonne pour un montant de 1,6M€.

La seconde est une recette d'amendes de police multipliée par plus de 18 par un effet de bords indépendant de la Ville, lié à la réforme nationale du dispositif, soit une recette exceptionnelle de plus de 700k€.

En conséquence de ces éléments, le résultat prévisionnel de l'exercice est estimé à 8,0M€ en fonctionnement et 0,9M€ en investissement après intégration des restes à réaliser. L'exercice dégage une capacité d'autofinancement nette de 3,3M€.

1 - Un fonctionnement chamboulé par la crise sanitaire

Les recettes de fonctionnement 2020 ont connu des variations erratiques par rapport à une année type.

Les produits du chapitre des dotations et du chapitre des impôts ont, contre toute attente, poursuivi une progression normée par rapport aux exercices précédents. Ainsi, avec respectivement 5,6M€ et 19,2M€ ces chapitres constituent les principales ressources financières dynamiques de la Ville.

Le produit des services a, quant à lui, été directement impacté par la baisse d'activité pendant le confinement à partir de mars. Si les activités scolaires sont quasiment revenues à la normale à partir de la rentrée 2020, les activités associatives et économiques restent ralenties. Ainsi, les recettes des services et du domaine sont estimées à 1,4M€ en net recul par rapport à 2019.

Pour les dépenses de fonctionnement, la réalisation est globalement inférieure aux prévisions. Les charges à caractère général (6,7M€) et les charges de personnel (11,8M€) traduisent toute l'ambivalence de la crise sanitaire : si des moyens supplémentaires (notamment pour les équipements de protection individuelle, heures supplémentaires des agents, etc.) ont été mobilisés, certaines dépenses (indisponibilité des artisans, absence d'achats et de service périscolaire pendant la fermeture des écoles, etc.) et certains recrutements n'ont pas été effectués ou ont été différés en raison de la crise.

Pas de décalage en revanche pour les charges financières (0,4M€) et les autres charges de gestion courante (5,0M€) qui finissent proches des estimations du budget total 2020.

Au global, la section de fonctionnement fait apparaître un écart positif de 2,3M€ entre les recettes et les dépenses hors résultat des années précédentes.

2 - L'investissement en pause forcée

En 2020, les dépenses d'équipement ont représenté 2,6M€ auxquelles s'ajoutent un volume élevé de restes à réaliser (2M€). Le ralentissement comparé aux années précédentes et l'important nombre de projets engagés mais non soldés sont des conséquences directes des contraintes liées à la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement sont aussi complétées par 1,4M€ de remboursement du capital de la dette conformément aux estimations. L'absence d'emprunt nouveau conduit à un désendettement qui place la dette de la Ville à un peu moins de 9,7M€ à la fin 2020.

Côté recettes, les subventions atteignent 1,9M€ dont 0,3M€ en restes à réaliser.

Concernant les dotations d'investissement, deux faits majeurs sont à signaler :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) a été notifié à la Ville le 31 décembre 2020 et sera donc inscrit en reste à réaliser de recettes (680k€)
- Le reversement par l'Etat d'une fraction des amendes de police, habituellement situé autour de 40k€, a cette année dépassé les 740k€. Cette recette exceptionnelle par son montant devrait retrouver dès 2021 son niveau des années antérieures après correction des effets de bords de la réforme nationale du dispositif.

Enfin, la cession des actions SEMARDEL au département de l'Essonne a généré 1,6M€ de recettes ponctuelles.

Ainsi agrégée, la section d'investissement fait apparaître un excédent hors reste à réaliser de 1,9M€. Après retraitement des éléments inhabituels détaillés ci-dessus (FCTVA 2020 et neutralisation de la cession et des amendes de police), la section d'investissement est en réalité au quasi-équilibre.

3 - Ressources humaines

Au 1er décembre 2020, la collectivité compte 291 postes permanents pourvus. Les emplois permanents représentent 97% des dépenses du chapitre 012.

Les agents titulaires et stagiaires représentent 85% des effectifs contre 15% pour les agents contractuels.

Les agents de la catégorie C constituent 82% des effectifs, 9% pour la catégorie B et 9% pour la catégorie A.

Sur l'année 2020, le traitement de base représente 75% du coût de la masse salariale réalisé. Les primes et indemnités représentent 22% et les autres éléments (NBI, SFT, Indemnité de résidence) complètent le tout à hauteur d'environ 3%.

Les avantages en nature (logements et repas) ont concerné :

- 7 agents qui ont bénéficié d'un logement de fonction,
- 50 agents qui ont bénéficié d'avantages en nourriture,
- aucun agent n'ayant bénéficié de véhicule de fonction.

La durée du temps de travail est fixée à 1535 heures suite au protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail de décembre 2005. Conformément aux obligations réglementaires, la Collectivité a entamé en 2020 un diagnostic. L'année 2021 sera consacrée à la mise en place des 1607 heures correspondant au cadre légal.

III - Orientations budgétaires 2021

Le budget 2021 est le premier de la nouvelle mandature 2020-2026. Dans la continuité des engagements pris par l'équipe municipale les principales orientations se déclinent autour de deux objectifs : renforcer les actions pour une Ville qui Rassure et une Ville qui Respire.

1 - Fonctionnement 2021

La section de fonctionnement sera abondée de l'excédent des années antérieures, soit 8M€. Couplé aux recettes usuelles et aux objectifs de gestion sur les dépenses, un virement d'environ 6M€ pourra être mis à profit de la section d'investissement.

a) Objectifs poursuivis pour l'année 2021

Juvisy-sur-Orge, une Ville qui Rassure et qui Respire.

Le pouvoir d'achat des ménages, fortement impacté ces dernières années, sera protégé à l'échelle communale par la non-augmentation du taux des impôts locaux pendant toute la durée du mandat.

De même, les tarifs de tous les services à la population (cantines, périscolaire, etc.) seront maintenus à l'identique.

L'offre de santé, de soins et de protection sociale est un axe qui a déjà été largement développé lors de la précédente mandature. Il sera renforcé cette année avec l'ouverture d'une troisième maison de santé pour le quartier Seine, dans les locaux achetés par la Ville, rue Semprun. Trois nouveaux professionnels de santé pourront y pratiquer et compléter les équipes des maisons de santé du quartier Centre et du quartier Plateau.

Juvisy-sur-Orge restera mobilisé au côté du directeur du groupe hospitalier Nord Essonne pour garantir la rénovation des urgences de l'hôpital de Juvisy et maintenir un service de proximité.

En parallèle, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) actualisera son analyse des besoins sociaux (ABS) pour consolider, compléter et adapter l'aide apportée aux habitants les plus fragiles, notamment en cette période de crise.

La Ville continuera d'accompagner au maximum les seniors dans leurs besoins et leurs démarches. Les animations à leur bénéfice seront renforcées.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs à destination des familles verront le jour pour leur faciliter le quotidien.

Afin d'accompagner au mieux les enfants dans leur parcours scolaire et éducatif, la Ville maintient le principe d'une ATSEM par classe et le financement d'activités de qualité.

Le renouvellement de la délégation de service public sur le temps périscolaire porte des ambitions et des exigences renforcées.

Un vaste plan numérique sera mis en œuvre au bénéfice des élèves et des enseignants.

Petites ou grandes, anciennes ou nouvelles, toutes les associations sont importantes. La Ville poursuivra ainsi les actions envers elles, toujours avec la même recherche d'équilibre, d'égalité, mais aussi avec le souci d'offrir des espaces accueillants, modernes et sécurisés aux adhérents. Le tissu associatif de Juvisy-sur-Orge est un trésor pour ses habitants : la Ville maintiendra l'enveloppe des subventions municipales pour la vie associative et favorisera le développement de nouvelles activités.

La citoyenneté sera aussi à l'honneur en rapprochant les habitants de leurs institutions. Le Conseil Municipal des Enfants continuera d'apporter son concours à la vie municipale, tout comme le Conseil des Aînés. Les commémorations et le devoir de mémoire au côté des associations d'anciens combattant seront pérennisés.

Pour rapprocher toujours plus les citoyens de leurs élus, des comités de quartier reprendront dès que le contexte sanitaire le permettra. La municipalité veillera également à consulter les habitants sur les grands projets à venir.

Les juvisiens auront l'occasion de découvrir le quotidien de leur Maire grâce à l'organisation des « Journées avec mon Maire ».

Enfin, dans cette période troublée, les élus proposeront de voter en conseil municipal une charte de la laïcité qui devra être signée et respectée par toutes les structures subventionnées par la Ville.

Les enjeux de préservation de la planète doivent être largement partagés avec la population. La Ville adoptera courant 2021 une charte de la construction durable que tous les promoteurs devront respecter.

La nouvelle navette quotidienne gratuite entre les quartiers Plateau, Centre et Seine assuré par un mini-bus hybride rechargeable est en cours d'élaboration.

De plus, un plan vélo sera mis à l'étude et présenté à la population dès sa finalisation.

Le projet d'ouverture de l'Orge fera l'objet d'une nouvelle concertation des habitants.

Face au succès des chantiers citoyens qui se tiennent l'été sur la Ville, des chantiers supplémentaires verront le jour en 2021.

Enfin, la Ville soutiendra tous les projets éducatifs mettant en avant la préservation de l'environnement.

b) Recettes de fonctionnement

	Estimation BP21
013 - Atténuations de charges	0,07 M€
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	1,76 M€
73 - Remboursements, subventions, participation	19,28 M€
74 - Dotations et participations	4,96 M€
75 - Autres produits de gestion courante	0,39 M€
Total des recettes réelles de fonctionnement	26,45 M€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,01 M€
002 - Solde d'exécution positif anticipé	8,04 M€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34,50 M€

Une Ville qui Rassure c'est en premier lieu l'engagement d'un budget **sans augmentation d'impôts ni de charges pour les habitants**.

Ainsi, les taux de fiscalité et les tarifs des activités sont conservés à l'identique. Il s'agit d'un effort structurel pour la collectivité, motivé par l'absolue nécessité de préserver le pouvoir d'achat de tous en cette période de crise.

Depuis la rentrée de septembre 2020, les structures petite enfance, les cantines et les activités périscolaires ont quasiment repris une activité normée dans le strict respect des contraintes sanitaires. Les recettes découlant de ces services pour 2021 devraient retrouver leur niveau de 2019, dernière année de référence en la matière.

Le reste du chapitre 70 ne connaît pas d'évolution majeure en dehors de ces éléments.

Pour le chapitre 73, la stabilité des taux d'imposition de la taxe foncière et la compensation de la fin de la taxe d'habitation restreignent l'augmentation des recettes fiscales à la seule revalorisation et création de bases.

A noter que le retour à la normale pour les recettes de droit de places (marchés) permet de compenser la baisse attendue de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Au global, le chapitre 73 est anticipé à 19,28 millions d'euros, en quasi-stabilité par rapport à 2020.

Sur le chapitre 74, tel que développé précédemment dans le rapport, les dotations de l'Etat sont estimées stables. La population de référence prise en compte dans le calcul des dotations correspond aux données INSEE, soit 16 795 habitants.

La fréquentation des crèches ayant été fortement perturbée par la crise sanitaire en 2020, les subventions de la CAF en 2021 sont attendues en baisse. L'Etat n'a pas souhaité compenser cette perte pour les collectivités.

Consécutivement à la réforme de la taxe d'habitation, la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation disparaît du chapitre 74 pour être intégrée aux recettes fiscales dans le chapitre 73.

Avec la reprise anticipée du résultat des exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2021 devraient s'établir autour de 34,50 millions d'euros.

c) Dépenses de fonctionnement

	Estimation BP21
011 - Charges à caractère général	8,82 M€
012 - Frais de personnel et charges assimilées	12,59 M€
014 - Atténuation de produits	0,15 M€
65 - Autres charges de gestion courante	5,19 M€
66 - Charges financières	0,34 M€
67 - Charges exceptionnelles	0,06 M€
68 - Dotations aux provisions	0,01 M€
022 - Dépenses imprévues	0,50 M€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27,66 M€
023 - Virement à la section d'investissement	6,00 M€
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,84 M€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	34,50 M€

Une Ville qui Rassure et qui Respire c'est avant tout une Ville qui fonctionne efficacement pour atteindre ses objectifs de services aux habitants.

Le budget de fonctionnement 2021 traduit la volonté d'un retour progressif à la situation antérieure à la crise, tout en conservant l'ensemble des mesures de précaution pour protéger les habitants et les agents au cours de leurs missions.

Ainsi, les dépenses de personnel 2021 sont estimées à un niveau équivalent au Budget Primitif 2020. Par rapport aux 11,8 millions de dépenses réalisées en 2020, l'augmentation est motivée par deux principaux motifs :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la réforme du Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) qui constituent un vecteur de hausse constante
- l'effet report de la différence d'effectifs entre 2020 et 2021 qui impacte la masse budgétaire sur une année pleine

De plus, les charges à caractère général sont dimensionnées de manière à assurer l'ensemble des dépenses courantes du fonctionnement de la Ville.

Les coûts supplémentaires générés par la crise sanitaire en 2020 sont par ailleurs reconduits : il s'agit principalement d'équipements de protection individuelle pour les agents (masques et gants), de consommables pour les établissements accueillant du public (écoles, gymnases, etc.) tels que du gel hydroalcoolique et des produits d'entretien courant.

L'enveloppe des dépenses imprévues est reconduite à hauteur d'un demi-million d'euros comme lors du budget primitif 2020.

Le chapitre des autres dépenses de gestion courante devrait s'établir à près de 5,2M€.

Le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) représente à lui seul 3,85M€ et porte la majeure partie de l'augmentation du chapitre par rapport au réalisé 2020. En effet, le FCCT versé à notre intercommunalité est préventivement estimé avec une hausse de la part de fiscalité reversée (disposition légale), dans l'attente de la consolidation du budget de l'EPT et donc d'un montant potentiellement plus important.

Une Ville qui Respire est une Ville à l'écoute des associations : leurs activités sont encore à ce jour grandement bouleversées. En mesure de soutien, l'enveloppe d'un demi-million d'euros de subventions aux associations est reconduite. Cette somme assure à la fois le fonctionnement courant des associations et les leurs éventuelles demandes de subvention exceptionnelle.

Juvisy-sur-Orge sera aussi une Ville qui Rassure, par l'intermédiaire du renforcement de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont la subvention est sanctuarisée à 250 000 €. Dès 2020, la Collectivité avait décidé de l'augmentation de cette subvention afin d'anticiper l'accélération de la crise sociale liée à la pandémie. Les services resteront à l'écoute des nouveaux besoins pour s'adapter au mieux dans cette période si particulière : un allongement de la subvention pourra être décidé en cours d'année pour y répondre.

2 - Investissement 2021

La section d'investissement affiche un équilibre à 12,51M€ en incluant la reprise du résultat d'investissement et des restes à réaliser

a) Objectifs poursuivis pour 2021

Juvisy-sur-Orge, une Ville qui Rassure et qui Respire.

Comme pour son fonctionnement, la municipalité entend décliner les engagements de son programme sur les investissements au sein de la Ville.

Les moyens mis à disposition de la Police Municipale seront renforcés pour assurer la tranquillité des habitants. En outre, la Ville continuera le déploiement de la vidéoprotection pour assurer la sécurité des habitants. Des caméras nomades seront quant à elles déployées pour améliorer la sécurisation des axes de circulation.

Le nouveau groupe scolaire rue Vercingétorix entre dans sa phase de réalisation. Il sera construit avec des matériaux durables et ses espaces fonctionnels permettront d'accueillir au mieux les enfants et la communauté éducative.

La rénovation thermique des bâtiments pour des écoles plus économes et plus écologiques se poursuivra avec notamment des réfections de toitures.

Le plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux se poursuivra au gré des rénovations.

Conformément à ses engagements, la Municipalité continuera la préemption des commerces pour installer dans ces locaux de nouveaux commerces de qualité.

Le cadre de vie est un élément essentiel : des aires de jeux et des squares seront aménagés devant Ferry, Merlet et sur le parvis de l'Eglise Notre-Dame de France. Une enveloppe conséquente de plantation d'arbres et de mobilier urbain permettra d'embellir l'espace public. L'entretien et la préservation des parcs resteront une priorité.

Enfin, symbole majeur du patrimoine juvisien, l'Observatoire Camille Flammarion fera l'objet de travaux indispensables de consolidation.

b) Recettes d'investissement

	Estimation BP21*
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,49 M€
13 - Subventions d'investissement	1,53 M€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,30 M€
23 - Immobilisation en cours	0,05 M€
Total des recettes réelles d'investissement	3,37 M€
021 - Virement de la section de fonctionnement	6,00 M€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,84 M€
041 - Opérations patrimoniales	0,34 M€
001 - Solde d'exécution positif anticipé	1,96 M€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12,51 M€

* Restes à réaliser et reprise anticipée compris

Deux ressources composent le chapitre 10 en recettes d'investissement :

- Le FCTVA estimé à 0,35M€ pour 2021 sur la base des dépenses réalisées en 2020. Il convient d'y ajouter exceptionnellement 0,68M€ pour les recettes de 2020 via les restes à réaliser sur 2021.
- La taxe d'aménagement à hauteur de 0,50M€

Du côté des subventions d'investissement (chapitre 13), les inscriptions nouvelles 2021 correspondent principalement à des soldes auxquels viennent s'ajouter les restes à réaliser 2020 reportés sur 2021. Ainsi au BP21 seront inscrits au total :

- Subvention DSIL par l'Etat, 140k€ (dont 40k€ de restes à réaliser 2020)
- Subvention de la Région 100k€ (dont 67k€ de restes à réaliser 2020)
- Subvention de la MGP 200k€ de restes à réaliser 2020
- Reversement des amendes de police 50k€

A noter que la Ville n'inscrit par prudence que les subventions notifiées, ce qui ne préjuge en rien des autres possibilités de subventionnement en cours d'étude.

Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la Ville s'établissait à 9,68M€ soit 576€ par habitant.

Cette année, le remboursement en capital représentera une dépense de 1,33M€.

Le désendettement estimé sera donc compris entre 0,03M€ et 1,33M€ selon que l'emprunt d'équilibre (1,30M€) sera ou non réalisé.

L'encours de dette se compose à plus de 90% d'emprunts à taux fixe (A1 dans la classification Gissler) et d'un emprunt indexé sur l'Euribor 12 mois (barrière simple, A2 dans la classification Gissler). La dette est donc particulièrement sécurisée et ne présente aucun risque structurel. Comme tous les ans les opportunités de renégociation de prêt seront étudiées en fonction des conditions du marché.

Le taux moyen de la dette continue de décroître progressivement pour s'établir à 3,41%.

L'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement et le solde d'exécution positif repris par anticipation permettent de compléter les recettes d'investissement. Elles s'établissent au total à 12,51M€.

c) Dépenses d'investissement

	Estimation BP21*
20 - Immobilisations incorporelles	1,82 M€
21 - Immobilisations corporelles	7,04 M€
23 - Immobilisations en cours	1,76 M€
Total des dépenses d'équipement	10,62 M€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,21 M€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,33 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	12,16 M€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,01 M€
041 - Opérations patrimoniales	0,34 M€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12,51 M€

* Restes à réaliser et reprise anticipée compris

Les dépenses d'équipements inscrites au budget représenteront 10,62M€ dont 2M€ de restes à réaliser 2020 reportés sur 2021.

La Ville de Juvisy-sur-Orge se fixe un objectif de réalisation de dépenses à 6,16M€ soit 4,16M€ de réalisations nouvelles sur l'année en plus des restes à réaliser 2020.

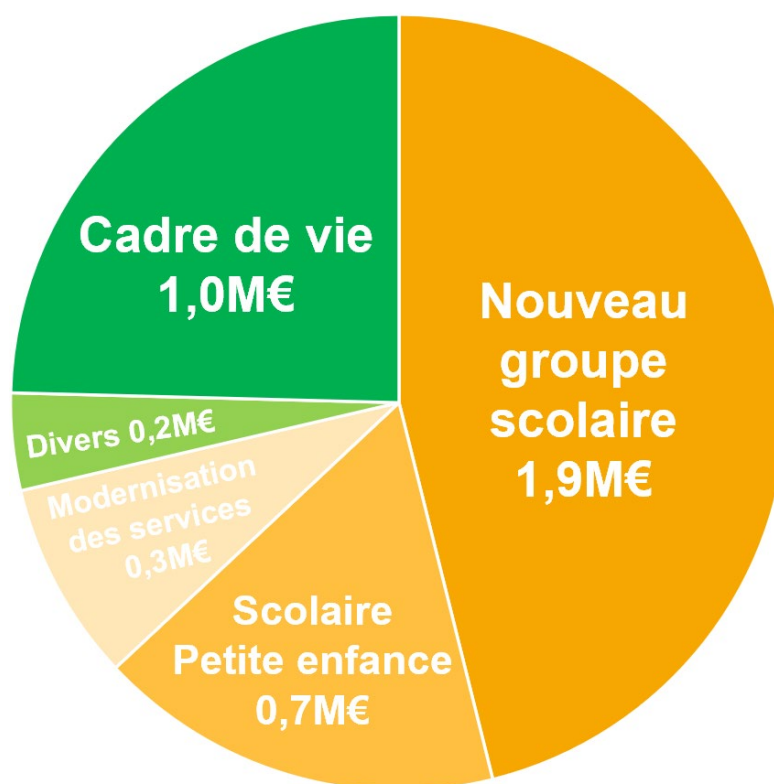
Le futur groupe scolaire entre dans sa phase de démolition et de reconstruction : le projet va mobiliser à lui-seul environ 1,94M€ en 2021.

Les 2,22M€ restants se ventilent dans les grandes thématiques suivantes :

- Cadre de vie 1,00M€ : l'embellissement des parcs et jardins, la préservation du cadre de vie et l'entretien bâtementaire viseront prioritairement une réduction de l'impact énergétique et leur mise en accessibilité.
- Scolaire et petite enfance 0,70M€ : avec sept écoles primaires et cinq accueils petite enfance, la Ville se doit d'organiser l'entretien de ces bâtiments.
- Modernisation des services 0,35M€ : la Ville et l'EPT ont engagé la démutualisation des systèmes d'information. En effet, l'intercommunalité n'est plus en mesure de mener à bien l'ensemble des investissements nécessaires pour Juvisy-sur-Orge. La Ville va donc créer sa propre infrastructure. Le déploiement prévoit également un vaste plan numérique à l'école dès 2021, en cours de définition avec l'inspection de l'éducation nationale.
- Divers 0,17M€ : cette catégorie rassemble l'ensemble de l'investissement courant et récurrent des services.

Hors investissements divers et hors modernisation des services, voici une liste non exhaustive des principales réalisations nouvelles (hors restes à réaliser) pour 2021 :

Saint Ex. 2 : réfection toiture	153 000 €
Observatoire : travaux de consolidation	150 000 €
Crèche Montenard : changement des fenêtres et baies	138 000 €
Jaurès mater. : changement de la toiture salle motricité	125 500 €
Jaurès 1 : changement des fenêtres (2^{ème} tranche)	112 500 €
Gymnase Ladoumègue : rénovation toiture	100 000 €
Préemption commerces	100 000 €
Hôtel de Ville : réfection toiture	70 000 €
Square de l'église : réfection (1^{ère} tranche)	60 000 €
Ecoles : peintures des classes et locaux	50 000 €
Plantation d'arbres	40 000 €
Squares Ferry et Merlet	15 000 €



Répartition des investissements 2021

IV - Programmation pluriannuelle 2021-2023

Sur la base d'hypothèses de gestion, portant notamment sur une évolution encadrée des dépenses de fonctionnement et une estimation raisonnable des recettes de fonctionnement, la Ville est en mesure de se projeter dans un plan pluriannuel d'investissement.

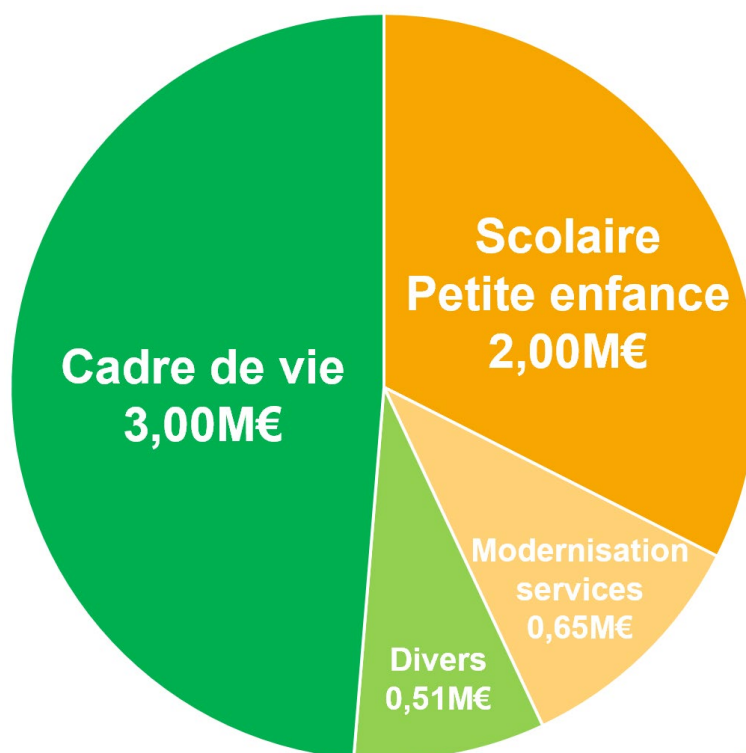
Considérant l'ensemble des indicateurs permettant de conserver une santé financière solide, Juvisy-sur-Orge pourra compter sur une enveloppe d'investissement de 12,82 millions d'euros sur la période 2021-2023.

Le nouveau groupe scolaire va mobiliser plus de la moitié de cette enveloppe, soit environ 6,66 millions d'euros répartis sur la période selon l'AP/CP corrigée de mars 2021 (1,94 millions d'euros en 2021, 3,72 millions d'euros en 2022 et 1 million d'euros en 2023).

Investissement majeur pour la Ville, le financement de ce projet sera assuré par plusieurs moyens :

- des subventions de partenaires, notamment le Conseil Départemental de l'Essonne pour un montant de 1,2M€
- des fonds propres, issus des résultats cumulés les années antérieures suite à des cessions. Ces réserves avaient d'ailleurs été constituées dans ce but précis
- une part d'emprunt, compte-tenu du montant et de la durée d'amortissement de cet investissement. Conformément aux engagements pris devant les Juvisiens, les emprunts nouveaux ne doivent pas excéder ce que la Ville rembourse : ce système permet d'assurer une maîtrise de la dette

Hors groupe scolaire, les 6,16 millions d'euros restants se répartiront sur 3 ans dans les grandes thématiques suivantes :



Répartition des investissements 2021-2023 hors groupe scolaire

La sécurité et la préservation du cadre de vie, l'embellissement des parcs et jardins, ainsi que l'installation de commerces de qualités seront des objectifs constants. La Ville se donnera les moyens de réussir ces projets avec une enveloppe de 3 millions d'euros jusqu'en 2023.

Le secteur scolaire et de la petite enfance ne sera pas en reste avec 2 millions d'euros d'investissement.

Virage indispensable, notamment numérique, Juvisy-sur-Orge consacra 0,65 million d'euros à la modernisation des services. Cette thématique inclut un vaste plan numérique à l'école.

En résumé, les 12,82 millions d'euros d'investissement de la période 2021-2023 seront répartis annuellement comme suit :

	2021*	2022	2023	
Groupe scolaire	1,94 M€	3,72 M€	1,00 M€	6,66 M€
Cadre de vie	1,00 M€	1,00 M€	1,00 M€	3,00 M€
Scolaire et petite enfance	0,70 M€	0,60 M€	0,70 M€	2,00 M€
Modernisation des services	0,35 M€	0,20 M€	0,10 M€	0,65 M€
Divers	0,17 M€	0,17 M€	0,17 M€	0,51 M€
	4,16 M€	5,69 M€	2,97 M€	12,82 M€

* Hors restes à réaliser 2020 reportés sur 2021